

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 11 octobre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des mariages à l'Hôtel de Ville de Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 5 octobre 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 5 octobre 2021

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Frédérique CLOTEAU, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Alain LEQUERTIER, Patrice MÈCHE, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT

**Ont donné pouvoir :**

Nathalie COLLIBEAUX a donné pouvoir à Florence DUQUESNE

Nadine LECHATTELLIER a donné pouvoir à Anne ROELANDT

Angélique MOUROCQ a donné pouvoir à Patrice MÈCHE

Godwill BABALAO a donné pouvoir à Laëtitia BOISSÉE

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20211011-21\_03844-DE  
Date de télétransmission : 18/10/2021  
Date de réception préfecture : 18/10/2021

**Absents excusés :** Flavien DELÈTRE, Patrick FENOUIL et Isabelle LEPESTEUR

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 7-10
- en exercice : 29	- pour : 26	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 22	- contre : 0	
- votants : 26	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 26 juillet 2021 a été adopté à l'unanimité		

### **DÉL-2021/097 – Convention de remboursement de frais de personnel affecté au centre de vaccination avec la SISA du PSLA de Condé-en-Normandie**

Madame DESQUESNE explique que la SISA est le porteur du centre de vaccination, elle assure la logistique et elle reçoit des financements pour payer les professionnels de santé et la secrétaire. Fin août, compte tenu de la baisse de fréquentation, la SISA a mis fin au contrat de la secrétaire qui gérait les rendez-vous téléphoniques. Avec les bénévoles qui assurent la surveillance et l'accueil des patients, la commune affecte un agent. Compte tenu de la fin du contrat du poste de secrétaire, la convention à passer entre la commune et la SISA prévoit la prise en charge du financement de l'agent d'accueil.

Le projet de convention joint en annexe prévoit les modalités de ce remboursement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** la convention,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents nécessaires

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 11 octobre 2021  
Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

